

Image not found or type unknown



7 ans après je reçois 1commandement de payer la taxe d'urbanisme

Par **guy**, le **10/07/2008** à **20:52**

Je viens de recevoir ma taxe d'urbanisme (en commandement de payer)pour la première fois et 7 ans après l'acceptation de mon permis de construire.
Je n'ai reçu aucune demande de paiement avant ce commandement.
Est-il normal de recevoir un commandement de payer en courrier simple?
y a t'il prescription.
si oui que dois je faire pour faire valoir mon droit?
Merci, de répondre!